VENTE D'ARMES AU MOYEN-ORIENT ET EMBARGO

I. Contextualisation

A. Conflit Yéménite

À la suite de la prise de contrôle d'une grande partie du pays, dont la capitale Sanaa, par les rebelles Houthis alliés à l'ancien président yéménite Ali Abdullah Saleh, une coalition de pays arabes menée par l'Arabie saoudite a lancé en mars 2015 – avec le soutien de plusieurs pays occidentaux – une intervention armée aérienne et puis terrestre au Yémen pour soutenir le gouvernement du président Abd Mansour Hadi réfugié dans la ville d'Aden.

Dès le début de l'intervention de la coalition saoudienne au Yémen, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer les attaques indiscriminées de la coalition contre les populations civiles yéménites ainsi qu'une crise humanitaire aiguë exacerbée par le blocus maritime.

Selon les Nations unies, le conflit a déjà entraîné, fin 2016, la mort de plus 4.000 civils et provoqué le déplacement forcé de plus de trois millions de personnes. Au moins 7,6 millions de personnes, dont trois millions de femmes et d'enfants, souffrent actuellement de malnutrition dans le pays. Malgré les nombreuses accusations de violations répétées du droit international humanitaire par la coalition saoudienne au Yémen ainsi que les accusations de détournements d'armes vers l'État islamique en Syrie et en Irak, la région moyen-orientale demeure une destination de prédilection pour les transferts d'armes en provenance de l'Union européenne et des États-Unis.

B. Le Groupe Herstal

Le groupe Herstal, auquel appartient la FN Herstal, ne déroge pas à sa courbe de croissance qu'elle suit depuis quelques années déjà. Les chiffres qui sont en train d'être audités révèlent que le groupe wallon a franchi la barre des 850 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2016 et un bénéfice net de plus de 60 millions d'euros. Une belle performance pour l'entreprise qui a enregistré en 2015 un chiffre d'affaires de 770,9 millions d'euros (et un résultat net positif de 45,5 millions), en hausse de 3,9% par rapport à 2014.

Sous l'ère du CEO Philippe Claessens (nommé en 2008), les recettes de 2016 traduisent un doublement du chiffre d'affaires en près de 10 ans.

Le groupe, qui emploie quelque 3.000 travailleurs dont plus d'un millier en Belgique effectif moyen 2015 : 1.320) a des filiales un peu partout dans le monde (USA, Danemark, Royaume-Uni, Japon, ...).

Ce résultat est d'autant plus appréciable que la pérennité de l'entreprise était tout sauf garantie, en 1997, année qui vit la Région devenir propriétaire à 100% de l'entreprise liégeoise. Les experts notaient, à l'époque, qu'à moins d'être intégrée à l'une des mégasociétés de l'armement qui se construisent de part et d'autre de l'Atlantique, la FN n'est plus de taille à défendre seule les parts de marché nécessaires à sa survie. Mais de telles alliances poseront toujours le risque de la marginalisation des outils liégeois et de la délocalisation au profit d'unités plus performantes à moyen terme. Le constat était sans appel : la reconversion du site constituait la seule option crédible.

Parallèlement, l'entreprise fait face à des tensions internes et peine à renouveler ses modes de gouvernance. Les travailleurs de la FN Herstal ont manifesté leur inquiétude et leur mécontement courant 2016. Ils ont sollicité la réalisation d'un audit interne mais la demande a été bloquée par la direction.

II. <u>Statistiques générales¹</u>

- Le secteur de la Défense est un secteur industriel conséquent en Belgique. La Fédération Agoria compte, en 2016, 92 entreprises actives soit dans l'aéronautique, soit dans le spatial, soit dans la sécurité défense, et qui ont des activités dans la défense. Elles réalisent annuellement un chiffre d'affaires global au niveau national de l'ordre de 3,6 milliards et représentent, grosso modo. 13.000 emplois directs au niveau national.
- La région du Moyen-Orient (4% de la population mondiale) a absorbé 25% du total des importations d'armes dans le monde sur la période 2011-2015, en hausse de 65% par rapport à 2006-2010.
- L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis absorbent plus de 50% du total des importations du Moyen-Orient (respectivement 30% et 20%).
- La croissance des importations d'armes de certains pays de la région est en forte augmentation. Entre les périodes 2006-2010 et 2011-2015 : +275% en Arabie saoudite, +194% à Oman, +233% au Koweït et +279% au Qatar. Selon le rapport du SIPRI de juillet 2015, 59 % des importations saoudiennes proviennent d'Europe. Entre 2009 et 2013, les pays membres de l'Union européenne (UE) ont octroyé pour plus de 19 milliards d'euros de licences d'exportation d'équipements et de technologies militaires vers l'Arabie saoudite.
- Le volume et le niveau technologique des acquisitions récentes permettent à certains pays de la région d'envisager des opérations militaires en dehors de leurs frontières. Cette évolution ces pays se procuraient préalablement des armes pour des motifs de défense territoriale ou domestique concernent plusieurs États de la région qui participent aux frappes de la coalition internationale contre l'État islamique (EI) en Syrie ainsi qu'à la coalition arabe à l'œuvre au Yémen, la plus grande opération militaire initiée et menée par des pays arabes à l'étranger depuis la guerre de 1973 contre Israël².
- Les exportations d'armements conventionnels majeurs vers le Moyen-Orient constituent environ 54% des exportations britanniques, 37% des exportations espagnoles, 27% des exportations françaises, italiennes et néerlandaises, 23% des exportations allemandes et 41% des exportations américaines d'armements de ces cinq dernières années.
- En Belgique, pas moins de 65% des licences d'exportation d'armes octroyées en 2015 par la Région wallonne sont destinées à la région moyen-orientale.
- La Belgique était, en 2015³, le premier fournisseur européen de la Cour saoudienne pour une catégorie d'armes bien particulière : les armes légères et de petits calibres (ALPC), ainsi que leurs munitions. On parle ici de pistolets, de mitrailleuses, de fusils d'assaut, de lance-

¹ Rapports GRIP sur l'évolution des ventes d'armes. https://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2016/Rapport_2016-8.pdf

² SIPRI Yearbook 2016

³ GRIP - Note 1927

grenades, de lance-roquettes, d'armes antichars... une spécialité belge, et plus particulièrement wallonne. Entre 2009 et 2013, la Belgique a octroyé pour 595 millions € de licences d'exportation vers l'Arabie saoudite pour des ALPC et leurs munitions, soit près d'un quart du total européen. La Belgique est même à l'origine de 70 % des licences d'exportation européennes pour les armes à feu d'un calibre inférieur à 20 mm. Depuis 2011, Riyad reste le premier débouché pour les armements wallons. Loin d'être un « tout petit vendeur », entre 2006 et 2014, la Région wallonne a octroyé des licences d'exportation pour 1,7 milliard € vers l'Arabie saoudite, dont 397 millions € rien que pour l'année 2014. Et ces chiffres ne prennent pas en compte le méga-contrat de 3,2 milliards € sur quinze ans signé par l'entreprise sérésienne CMI pour fournir des armes létales équipant des véhicules blindés assemblés au Canada et destinés à la Garde nationale saoudienne. En 2015, les transactions à destination du Proche et Moyen-Orient représentaient 65,07% des exportations wallonnes. Parmi elles, 95% de ces exportations étaient destinées à l'Arabie Saoudite.

Le tableau ci-dessous présente le poids de l'Arabie Saoudite sur les exportations d'armes wallonnes en millions d'euros et en pourcentage du total. Les chiffres de 2014 sont biaisés, sachant qu'ils n'intègrent pas la vente de tourelles par CMI à une entreprise canadienne dans un marché dont le client final est l'Arabie Saoudite.

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
173	103	51	337	49	253	267	97	396	575
23%	17%	8%	42%	7%	39%	35%	21%	9%	60.2%

Ces chiffres montrent une dépendance croissante des pays occidentaux, et de la Belgique en particulier, envers les pays du Moyen-Orient pour leurs exportations d'armements.

Ce constat vaut, tout particulièrement, pour la Wallonie. L'essentiel de la production d'armement y est, en effet, localisée. Le nombre de licences d'exportation accordées par la Flandre, courant 2015, reste, plus ou moins, stable et bien en-deçà des résultats enregistrés en Wallonie : il est passé de 50 en 2013, 48 en 2014 à 36 permis en 2015. La valeur des exportations a, quant à elle, triplé, atteignant 67.092.694,51 millions d'euros en 2015 par rapport aux 20.541.547,32 d'euros de 2014 et 36.360.535,69 d'euros en 2013. Cette augmentation résulte de la valeur de cinq licences: une licence pour l'exportation d'appareils de vision nocturne pour les forces armées chiliennes (11.551.002,09 €), trois licences d'exportation de véhicules blindés aux forces armées indonésiennes (8.408.148,65 €) et en particulier une licence pour l'exportation d'équipement militaire spécifiquement dédié aux exercices à une société américaine. Les chiffres ne sont, en aucune mesure, comparables aux données chiffrées enregistrées en région wallonne.

L'armement produit en Flandre provient d'entreprises de plus en plus diversifiées, actives dans le domaine de l'électronique, des télécommunications.

Les enjeux sont, donc, moindres parce que :

- d'une part les clients sont souvent moins problématiques ;

- d'autre part, ce sont des entreprises dual, moins dépendantes des marché de la Défense. Inversement, en région wallonne, on trouve des entreprises qui sont beaucoup plus dépendantes des marchés militaires, notamment dans les bassins liégeois et de Charleroi. Un éventuel embargo aurait, dès lors, des conséquences économiques beaucoup plus importantes.

Il faut noter qu'en 2015, la Région Wallonne a refusé une licence d'exportation pour un montant de 45.270 €. Ce refus portait sur une destination : le Kazakhstan. En Flandre, deux licences d'exportation/transit à destination de l'Arabie Saoudite ont fait l'objet d'une suspension provisoire⁴.

Il faut, également, noter que le tout récent retrait de l'investisseur saoudien au port d'Anvers pourrait inciter les responsables politiques flamands à opter, plus facilement, pour un embargo sur la vente d'armes. Cette décision s'inscrirait, dès lors, dans une dynamique de renforcement des contrôles de la vente d'armes dictée par le gouvernement flamand. Depuis la fin de l'année 2016, il organise, en effet, un contrôle sur les armes en simple "transit".

III. Le cadre réglementaire

Les exportations d'armes de l'UE vers l'Arabie saoudite sont soumises à des règles européennes communes qui régissent le contrôle des transferts de technologie et d'équipement militaires. Les États membres se sont engagés à respecter une série de huit critères qui servent de normes minimum pour lutter contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes. Ces règles communes prévoient notamment que les États membres refusent l'autorisation d'exportation si :

- le pays de destination ne respecte pas les principes du droit international humanitaire,
- si la technologie ou les armes exportées risquent d'aggraver des tensions ou conflits internes, ou représentent une menace pour la sécurité et la stabilité régionales.

Dans leur prise de décision, les États membres devront également évaluer le comportement du pays destinataire en relation avec le terrorisme, et prendre en compte les risques de détournement et de réexportation non souhaitée.

Le cadre légal est donc européen mais la décision finale d'exporter des armes vers un pays tiers reste du ressort et de la responsabilité de chaque État membre.

En Belgique, cette compétence a été régionalisée en 2003. Ce sont donc maintenant les gouvernements des entités fédérées qui autorisent les exportations d'armes, ou qui les refusent. Ces ventes d'armes font l'objet de rapports détaillés du gouvernement fédéral et des gouvernements des entités fédérées à leur Parlement respectif, en application des lois et décrets relatifs à l'importation, à l'exportation, au transit et à la lutte contre le trafic d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire ou de maintien de l'ordre et de la technologie y afférente.

_

⁴ https://www.grip.org/sites/grip.org/files/DATA-BASE/BE/RAPPORTS/VL/2015VL.pdf

Signe d'une prise de conscience croissante du rôle des exportations d'armes de l'Union européenne dans le conflit au Yémen, fin février 2016, plus de 750.000 personnes ont signé une pétition pour demander de suspendre les ventes d'armes à l'Arabie saoudite.

Les réactions des États membres de l'Union européenne et des États-Unis ont été diverses, sans qu'aucun pays n'ait mis en place d'embargo formel sur les ventes d'armes vers un pays de la coalition saoudienne, à l'exception de la Suède.

- Aux Pays-Bas, le 15 mars 2016, le Parlement a adopté une résolution non contraignante

 qui demande au gouvernement de ne pas exporter de biens militaires et à double-usage
 vers l'Arabie saoudite « aussi longtemps que ceux-ci risquent d'être utilisés pour commettre
 des violations des droits humains et du droit international humanitaire ».
- En Allemagne, le ministre de l'Économie, Sigmar Gabriel, a déclaré début janvier 2016 vouloir adopter une approche plus prudente dans les transferts d'équipements militaires vers l'Arabie saoudite, mais le gouvernement allemand a néanmoins approuvé la vente de 23 hélicoptères au royaume wahhabite.
- D'après les chiffres gouvernementaux, le Royaume-Uni est le deuxième exportateur d'armements militaires au monde. En 2015, la Grande-Bretagne a livré une grande quantité d'armes à des pays ayant des antécédents douteux en ce qui concerne les droits de l'homme. Ce rapport⁵ cite 21 pays, dont l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Burundi et les Maldives. Cette même année, le gouvernement britannique a donné son approbation à la vente d'armes britanniques d'une valeur de 3,5 milliards de dollars à ces 21 pays.
- Au Royaume-Uni, à la suite d'une action en justice de l'organisation britannique Campaign Against Arms Trade (CAAT), le gouvernement va devoir expliquer devant la Cour suprême sa décision de poursuivre ses exportations d'armes vers Riyad.
- La France apparaît beaucoup moins restrictive en ce qui concerne sa politique en matière d'exportations d'armes. Soutenue par l'opinion publique, la politique traditionnelle du gouvernement français est de supporter son industrie de la défense à l'exportation. En 2015, la France a conclu des contrats pour l'exportation d'armements vers le Moyen-Orient à hauteur de 13 milliards €. Début 2016, Paris a approuvé la fourniture au royaume saoudien d'armements pour une valeur totale de 3 milliards USD.
- Au Canada, le gouvernement refuse de revenir sur la décision d'autoriser l'exportation de véhicules blindés légers à l'Arabie saoudite dans le cadre d'un contrat de 14 milliards de dollars sur dix ans et pour lequel la firme belge CMI fournira tourelles et canons de moyen et gros calibres pour un montant de 3,2 milliards €.
- Aux États-Unis, malgré la tentative de certains sénateurs d'empêcher un transfert vers le royaume saoudien, le Sénat a approuvé en septembre 2016 la vente de chars d'assauts et autres matériels militaires pour un montant de 1,15 milliard USD. En 2015, Washington avait approuvé la possible vente à l'Arabie saoudite entre autres de quatre navires de combat multi-missions accompagnés de 532 missiles anti-aériens, 48 missiles anti-navires, 118 missiles légers anti-missiles et différents types de mitrailleuses pour un coût estimé à 12,5 milliards USD, de plus de 20 000 bombes intelligentes air-sol (1,29 milliard USD), de

.

⁵ The Guardian - Mars 2017

- 19 hélicoptères Black Hawk et Sikorsky (2,4 milliards USD), ou encore de 600 missiles Patriot (5,4 milliards USD).
- En Espagne, le gouvernement espagnol a gelé les ventes d'armes vers l'Arabie Saoudite dans le courant de l'année 2015 au vu de l'évolution militaire au Yémen. Ce gel a été levé en novembre 2016 lors de la visite du souverain espagnol.
- La Suède a mis fin à toute coopération militaire avec l'Arabie Saoudite depuis 2015. A l'époque, l'Arabie saoudite était le troisième acheteur d'armement suédois en dehors des pays occidentaux. En 2014, Riyad en avait ainsi acheté pour 338 millions de couronnes (37 millions d'euros).

IV. Positionnement

Le dossier de livraison d'armes à l'Arabie Saoudite n'est pas neuf. Il avait fait irruption, début 2016, dans le cadre du conflit au Yémen, sans aboutir à une révision des modalités d'octroi des licences. Le débat a ressurgi fin mars 2017 toujours dans le cadre de ce conflit. Le ministre-président **Magnette** a maintenu son positionnement, à savoir qu'il était favorable à un embargo européen, arguant, en outre, que la Belgique est un allié objectif de l'Arabie Saoudite dans la lutte contre Daesh.

L'UWE se positionne en faveur d'un statu quo. Elle explique que les règles d'exportation du matériel de défense sont strictes et que leur application tient compte de l'état et des évolutions de la politique internationale. Ils optent, dès lors, pour un règlement de cette question dans le cadre de la communauté internationale. Au niveau européen, notamment, des directives existent. Un embargo wallon ou national constituerait, à leurs yeux, un acte isolé qui aurait pour principal effet de nuire aux relations commerciales avec ce pays, ce qui rejaillirait d'ailleurs sur d'autres secteurs (construction ,chimie ,services,...) pour lesquels ce marché est important. Ils rejoignent sur ce point la FGTB Métallo.

Le **Parlement européen** a réclamé, le jeudi 25 février 2016, un embargo sur les livraisons d'armes des pays de l'Union européenne à l'Arabie saoudite. Cette demande a été adressée à la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, Federica Mogherini, dans le cadre d'une résolution - non contraignante - adoptée par les eurodéputés à une large majorité lors d'une séance plénière à Bruxelles au regard de la situation humanitaire au Yémen et de la gravité des accusations qui pèsent sur l'Arabie saoudite de violations du droit international humanitaire. Cette résolution faisait, également, écho à des informations inquiétantes divulguées par l'ONU faisant état de possibles crimes de guerre dans le cadre du conflit avec le Yémen. Sans conséquence.

1) A court terme. Comme évoqué, les règles communes prévoient que les États membres refusent l'autorisation d'exportation si le pays de destination ne respecte pas les principes du droit international humanitaire. Le respect des droits de l'homme fonde la proposition du parti visant à interdire le financement de tout culte, quel qu'il soit, par un état étranger (au demeurant l'Arabie Saoudite).

⁶ https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_vente-d-armes-a-ryad-un-embargo-wallon-n-aurait-aucun-effet?id=9179400

- **2)** A long terme. Une voie de sortie de crise pourrait être de favoriser la privatisation partielle ou non des entreprises wallonnes (majoritairement) détenues par la Région (FN Herstal), justifiée, notamment, par l'idée d'un potentiel conflit d'intérêt à l'endroit de l'actionnaire majoritaire, qui serait juge et partie pour l'octroi des licences d'exportation. Cette privatisation s'accompagnerait d'un renforcement des modalités de contrôle en amont des demandes d'exportations. Cette proposition est, régulièrement, formulée dans le cadre des débats sur la vente d'armes à destination des pays du Moyen-Orient. Plusieurs arguments plaident contre cette perspective :
 - L'exportation d'armes est, avant tout autre considération, une décision de politique étrangère et de sécurité qui justifie un contrôle le plus en amont possible du processus de production et de commercialisation.
 - Cette opération favorable à court terme pour les finances publiques s'accompagnerait d'un transfert de capital à des investisseurs institutionnels.
 - Le contrôle public se justifie en raison de la nature de l'activité : la production et le commerce d'armes de guerre ou de police n'ont de légitimité que s'ils sont destinés à répondre à une demande publique, pour la mise en œuvre des politiques de défense et de sécurité, les nôtres ou celles de nos alliés, démocratiquement définies et contrôlées. Cette activité ne peut donc simplement répondre aux règles du marché, mais doit rester strictement encadrée par l'autorité publique, notamment pour ce qui concerne les contrôles à l'exportation. Dans ce but, la position d'actionnaire majoritaire n'est peut-être pas l'unique moyen d'exercer ce contrôle, mais elle est un moyen efficace. Dans ce contexte, il convient, dans le cas de la FN, de s'interroger, primo, sur la responsabilité de l'actionnaire majoritaire en matière de pilotage stratégique de l'entreprise et, secundo, sur les orientations stratégiques à impulser à court et moyen terme. La question centrale est ici d'analyser l'opportunité d'une diversification des activités industrielles de l'entreprise liégeoise vers des activités "civiles" ayant pour objectif final de réduire la dépendance économique du groupe à l'endroit des activités strictement militaires. On pense, bien évidemment, à des activités connexes aux activités militaires, pour permettre une exploitation rapide et efficace du savoirfaire de la FN et l'affectation du personnel à des activités à haute-valeur ajoutée. Un tel redéploiement des activités s'appuierait sur une politique de mobilité interne du personnel, qui impliquerait un vaste plan de formation du personnel qualifié.

Il faut noter que la dynamique de diversification a préexisté au sein de l'entreprise courant des années 80. En 1978, FN reprend tout le réseau de vente de Browning et développe de nouvelles applications industrielles (robotique). La diversification de la FN avait pour objectif de l'affranchir des commandes militaires aux variations cycliques et très fluctuantes d'une année à l'autre. La rentabilité des investissements sera jugé insuffisante dès1983. Le coup d'arrêt à la diversification sera décidé en 1984, puis de façon beaucoup plus brutale en 1988, suite au plan de restructuration décidé par la Société Générale de Belgique qui détenait à cette époque la Fabrique Nationale Herstal S.A. à hauteur de 76,5% (la SRIW détenait 2,8% et d'autres actionnaires le solde). En 1988, le Groupe FN réalisait 34,9% de son activité dans la branche défense et sécurité, 35,9% dans le domaine des loisirs sportifs, 28,4% dans l'aéronautique et 0,8% dans les équipements industriels

divers. Notons cependant que 71% de l'activité aéronautique dépendaient de commandes militaires, ce qui, pour l'ensemble du Groupe, fait grimper à 55% la part du chiffre d'affaires liée à la défense. Le 27 décembre 1989, la division aéronautique FN Moteurs est cédée au motoriste français SNECMA, devenue entretemps Techspace Aero (aujourd'hui Safran Aero Boosters), un fleuron industriel wallon. Le groupe GIAT, actionnaire majoritaire dans les années 90, a connu une mésaventure similaire. Sa stratégie de diversification par acquisition externe a été définitivement abandonnée en 1996, peu avant la reprise d'activités par la région.

Il conviendrait, quoi qu'il en soit, d'inventorier les tentatives de diversification opérées au sein de l'entreprise depuis le début des années 80 et d'inscrire cette analyse dans une stratégie à moyen terme ayant objectif d'inscrire les entreprises d'armement wallonnes - et la FN en particulier - dans une stratégie de dualisation. Pour une entreprise, la dualité consiste à tirer parti de l'exploitation de compétences, de technologies, de produits et de procédés communs pour satisfaire des besoins exprimés sur des marchés différents, civils et militaires. Aujourd'hui, la forte croissance des activités sur les marchés commerciaux, d'une part, et la variété des technologies sur les marchés liés à la Défense, d'autre part, font de la dualité un enjeu clé de la stratégie des entreprises.

Quelles sont les voies possibles de la diversification des activités industrielles ?

- acquisition externe;
- essaimage externe ou des compétences.

Tout processus de diversification suppose une certaine prise de risques par le ou les entreprises concernées. La Région Wallonne pourrait, dans le cas de la FN, impulser et soutenir, financièrement, cette dynamique. Il est, à ce titre, intéressant de noter que la société liégeoise a versé, ces deux dernières années - après quinze années de "disette" - un dividende de 20 millions € à son unique actionnaire, à savoir la Région Wallonne. Ce montant a pour l'essentiel été affecté à la réduction du déficit wallon.

Projet de position de DéFi sur la vente d'armes à l'Arabie Saoudite. Bureau du CEG du 18 mai 2017

DéFi a pris en compte un certain nombre d'éléments factuels importants :

- Sur le plan purement économique, la croissance importante du chiffre d'affaires de la FN liée au développement des ventes d'armes à l'Arabie Saoudite, de loin son principal client est en soi préoccupante ; il n'est pas sain de subir une telle dépendance d'un seul client ;
- Sur le plan des critères réglementaires d'embargos, l'intervention de l'Arabie saoudite dans le conflit du Yémen pose un réel problème ;
- Compte tenu de la concurrence entre Etats européens, une position isolée d'un pays peut constituer une auto-pénalisation; la solution passe par une concertation au niveau européen;
- Le Parlement européen a voté le 25 février 2016 une résolution « invitant la Haute Représentante à œuvrer pour imposer un embargo européen sur les armes

- à l'Arabie saoudite compte tenu de la gravité des accusations qui pèsent sur elle au regard de la violation des droits humanitaires au Yémen, et eu égard au fait qu'il serait par conséquent contraire à la position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008 de continuer à autoriser la vente d'armes à l'Arabie saoudite ».
- Le 16 mai 2017, la commission des relations extérieures de la Chambre a voté une résolution qui demande entre autres choses de cesser les ventes d'armes à l'Arabie saoudite.

En conséquence, il est proposé:

- **Sur le plan politique**: que les représentants belges (fédéraux et fédérés) dans les instances européennes compétentes (comité COARM, COREPER, Conseil, Parlement européen) prennent des initiatives pour obtenir la mise en œuvre de la résolution du Parlement européen;
- **Sur le plan économique wallon**: que le gouvernement wallon, en tant qu'actionnaire de la FN et autorité en matière de développement économique, prenne les mesures de reprise de la diversification des productions vers des productions civiles.